



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis est par la présente donné qu'à la séance régulière du conseil municipal tenue le 2 octobre 2018 à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, situé au 451, boulevard Saint-Jean, les règlements suivants ont été adoptés :

PC-2888 : Règlement relatif à la consommation d'alcool et de cannabis dans les espaces publics de la Ville de Pointe-Claire;

PC-2775-48A: Règlement modifiant diverses dispositions du Règlement de Zonage PC-2775.

Ces règlements entreront en vigueur conformément à la loi.  
Donné à Pointe-Claire ce 17<sup>e</sup> jour d'octobre 2018.

PROVINCE OF QUEBEC  
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE  
COMING INTO FORCE

Notice is hereby given that at the regular Council meeting held on October 2<sup>nd</sup>, 2018 at Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, the following by-laws were adopted:

PC-2888: By-law respecting the use of alcohol and cannabis in the City of Pointe-Claire public spaces;

PC-2775-48A: By-law amending various provisions of Zoning By-law PC-2775.

These by-laws will come into force in accordance to the Law.  
Given in Pointe-Claire this 17<sup>th</sup> day of October 2018.

Danielle Gutierrez, OMA  
Assistante greffière / Assistant City Clerk